

Identification de l'organisme qui passe le marché : Mme Eva DELAGE, Grand Poitiers achats, la centrale d'achats de Grand Poitiers, direction communication, 15 place du maréchal leclerc CS 10569, 86021 Poitiers cedex

Objet du marché : Veille des retombées médiatiques

Durée du marché : 1 an à compter de la date de notification, renouvelable 2 fois.

Nombre et consistance des lots : Sans objet.

Procédure de passation : Procédure adaptée.

Modalités d'attribution : Une nouvelle fonction DUME est à la disposition des candidats sur la plateforme de dématérialisation de la Ville de Poitiers (<https://www.marches-securises.fr>). Grâce à cette fonction, les candidats ne sont plus obligés de déposer les documents de candidature, seul leur numéro de SIRET leur est demandé. Les documents administratifs en candidature DUME seront téléchargés par le pouvoir adjudicateur sur la plateforme après attribution. En cas de candidature classique, ils seront à fournir par le candidat retenu après attribution du marché. Pas de signature électronique des offres ou des candidatures lors de la remise des offres. Mais le futur attributaire du marché devra acquérir un certificat de signature électronique pour signer le marché après attribution.

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur ; en cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire.

Critères de sélection : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- Valeur technique (pondération : 60 %)
- Prix des prestations (pondération : 40 %)

Date limite : 18 mars 2022 à 16h00

Renseignements divers : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats les plus intéressants.

La méthodologie d'analyse des critères de jugement des offres est précisée dans le règlement de consultation.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire avec mandat administratif.

Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours selon les dispositions de l'article R2192-12 du Code de la commande publique.

Marché pour partie forfaitaire et pour partie accord-cadre à bons de commande avec montant maximum annuel de 5 000 euro(s) HT.

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires et unitaires. Les prix sont fermes.

Adresse Internet : Dossier téléchargeable sur le site www.marches-securises.fr

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 1er mars 2022.